Démarche pour obtenir une carte d'identité

Le demandeur doit impérativement être présent au dépôt et au retrait et sur rendez-vous.

Sa durée de validité est de 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les personnes mineures.

MAIRIE
30 Rue Aristide Briand – BP 9
44390 NORT-SUR-ERDRE
Tél. 02.51.12.00.70 Fax 02.40.72.16.09
Mail : accueil@nort-sur-erdre.fr Site : www.nort-sur-erdre.fr

Uniquement sur rendez-vous.
Le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30.
Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Et le mercredi et samedi de 8h30 à 12h00.

MAIRIE
2 Rue Charles de Gaulle – BP 30
44130 BLAIN
Tél. 02.40.79.00.08 Fax 02.40.79.83.72
Site : www.ville-blain.fr

Uniquement sur rendez-vous.
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
Fermée de Samedi.

Arrondissement de Nantes : Basse-Goulaine, Bouguenais, Carquefou, Couëron, La Chapelle sur Erdre, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Saint Philbert de Grand Lieu, Saint Sébastien Sur Loire, Saint Luce Sur Loire, Saint-Pazanne, Treillières, Vallet, Vertou.

Arrondissement de Saint-Nazaire : Guérande, La Baule, Montoir, Pontchâteau, Pornic, Saint Brévin Les Pins, Saint- Nazaire, Savenay

Arrondissement de Châteaubriant : Blain, Châteaubriant, Derval, Nort Sur Edre

Arrondissement d'Ancenis : Ancenis, Saint Mars la Jaille

4.1: Démarches Administratives : Carte d'identité

Sur rendez-vous uniquement :

- **Mairie de Nort-Sur-Erdre – 30 rue Aristide Briand – 02.51.12.00.70**
- **Mairie de Blain – 2 rue Charles de Gaulle – 02.40.79.00.08**

Attention le cerfa est à compléter au stylo noir et en majuscule, avec tous vos prénoms, nom, date et lieu de naissance. N'oubliez pas les accents. Votre filiation vous sera demandée c'est-à-dire nom, prénoms date et lieu de naissance de vos parents. (nom de jeune fille pour la mère)

✓ **Personne majeure** : Pièces à fournir au dossier

-Remplir l'imprimé CERFA : en pré-demande sur www.ants.gouv.fr ou à retirer dans votre mairie
-**Une photographie d'identité couleur** de moins de 6 mois, de face, tête nue
-**Votre ancienne carte d'identité**
-**Un justificatif de domicile à votre nom** de moins d'un an (avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer, facture d'eau / d'électricité / téléphone fixe ou mobile, titre de propriété, taxe d'habitation ou foncière, attestation d'assurance)

Pour une première demande :
-Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois à demander à la mairie du lieu de naissance
ou votre passeport (même si périmé depuis moins de 2 ans)

Pour une modification de carte en cours de validité :
Selon les cas : livret de famille, justificatif de domicile, extrait d'acte de mariage, jugement de divorce

Pour les personnes hébergées chez un particulier :
-Attestation sur l'honneur de la résidence fourni par l'hébergeant
-Pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant
-Document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (feuille d'imposition, attestation carte vitale, titre d'allocation familiales, attestation pôle emploi, certificat de scolarité ou certificat d'inscription scolaire)

Pour une perte ou un vol :
-Déclaration de perte / vol (formulaire à retirer en mairie ou à télécharger sur service-public.fr)
-Timbres fiscaux de 25€ (à prendre dans une trésorerie)
-Document avec photo (carte vitale, permis de conduire, permis de chasse…)

✓ **Personne mineure** : Pièces à fournir au dossier

-Rempli l'imprimé CERFA : en pré-demande sur www.ants.gouv.fr ou à retirer dans votre mairie
-**Une photographie d'identité couleur** de moins de 6 mois, de face, tête nue
-**Votre ancienne carte d'identité**
-**Un justificatif de domicile** de moins d'un an (avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer, facture d'eau / d'électricité / téléphone fixe ou mobile, titre de propriété, taxe d'habitation ou foncière, attestation d'assurance)
-**Présence de responsable légal**
-**Pièce d'identité du parent** présent lors de la demande

Pour une première demande :
-Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois **ou** votre passeport (même si périmé depuis moins de 2 ans)

Pour une modification de carte en cours de validité :
Selon les cas : livret de famille, justificatif de domicile

En cas de divorce des parents :
-Copie de la décision de justice mentionnant l'autorité parentale
-Pièce d'identité des deux parents
-Autorisation manuscrite de l'autre parent
-En cas de garde alternée les deux justificatifs de domicile

Pour une perte ou un vol :
-Déclaration de perte / vol(formulaire à retirer en mairie ou à télécharger sur service-public.fr)
-Timbres fiscaux de 25€ (à prendre dans une trésorerie)
-Document avec photo (carte de transport scolaire, brevet de sécurité routière…)